



Démission pendant son congé parental

Par **nalia95**, le **17/07/2014** à **15:25**

Bonjour,rrnrnJe suis actuellement en congé parental jusqu'au 6 Aout 2014 inclus, est je souhaiterais démissionner de mon travail qui est un FAM sous la convention collective 66.rnrnJ'ai envoyer un courrier de démission en juillet a mon employeur qui l'on reçu le 8 juillet est ma répondu seulement le 17 juillet en me disant je prend acte de votre de votre lettre de démission en date du 3 juillet 2014. rnJe vous rappelle que selon la convention applicable dans l'entreprise,vous devez effectuer un préavis d'un mois a compter du jour de réception de votre courrier soit le 8 juillet 2014.rnla date de votre fin de contrat est donc fixée au 8 aout 2014.rnla date de fin de congé parental se terminant le 5 aout, je vous propose de pose 4 jours de CP à la suite pour combler la période à couvrir jusqu'au 8 aout 2014.rnrnJe suis obliger de faire un mois de préavis, malgré on courrier envoyer le 3 aout alors que je suis en congé parental ??rnrnPourriez vous m'aidez s'il vous plait, merci d'avance.

Par **moisse**, le **17/07/2014** à **18:35**

Bonsoir,rnIl n'y a pas de préavis à exécuter, sauf s'il dépasse la fin du congé parental, ce qui est le cas dans la situation exposée.rnLa proposition de l'employeur n'a guère de sens, puisque le congé payé repousse la date du préavis d'autant.rnVous le lui expliquez en demandant une dispense d'exécution du préavis sans paiement de sa part pour ces journées en question.

Par **nalia95**, le **18/07/2014** à **13:10**

Merci Moisse de m'avoir répondu ;) j'ai vu avec l'employeur c'est régler. Bonne journée